

A retourner impérativement avant le 20 mars 2020 à :

Gilles RIEU, « ASSEMBLEE GENERALE DU 28 mars 2020 au PRADEL »

270 chemin de St Amand, 07110 LAURAC en Vivarais

Mme Mr Prénom

Adresse
.....

Téléphone

Courriel

Je participe : ° (rayer la mention inutile).

- A l'assemblée générale
- Au repas - nombre de personnesPrix 24 Euros par repas tout compris.
- A la visite de la truffière expérimentale, l'après-midi

JOINDRE à ce coupon réponse un chèque spécifique (en plus du chèque de la cotisation) correspondant au nombre de repas à l'ordre : << SYNDICAT DES TRUFFICULTEURS D'ARDECHE >>

Je ne participe pas et donne pouvoir :

à Mme, Mr pour me représenter.

Signature précédée de « Bon pour pouvoir »

- **COTISATION 2020 : 40€** (par chèque séparé du chèque éventuel des repas)
- **autre chèque à joindre à ce coupon/réponse** :

à l'ordre du : "SYNDICAT DES TRUFFICULTEURS D'ARDECHE »

REGLEMENT PAR CHEQUE UNIQUEMENT (PAS DE CARTE BANCAIRE NI D'ESPECES SUR PLACE)

Les cartes d'adhérents seront remises lors de l'assemblée générale

Attention ! Aucun repas ne pourra être pris le jour de l'AG s'il n'a pas été réglé préalablement par chèque avant le 20 mars